



Cultiver un quartier pour nourrir une communauté

Mémoire présenté par les comités OPA et sécurité alimentaire d'Action-Gardien,
la Table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles

À l'attention de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) 14 juin 2012



POINTE-SAINT-CHARLES

- Phénomène de gentrification, pression immobilière
- Grande pauvreté (37,4% sous le seuil de faible revenu)
- Désert alimentaire
- Peu d'espaces verts (1,6 hectare pour 1000 habitants)
- Terrains contaminés
- Groupes communautaires actifs et solidaires

RECONNAÎTRE LES INITIATIVES EN AU COMME PROJETS D'INTERVENTION POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET URBAIN DES QUARTIERS ET L'ACCÈS AUX ALIMENTS FRAIS.

ASSURER UN FINANCEMENT RÉCURRENT AUX ORGANISMES QUI INTERVIENNENT AU NIVEAU DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE L'AU AFIN DE LEUR PERMETTRE DE :

- Consolider et développer leurs activités;
- Engager des ressources humaines qualifiées à l'année;
- Poursuivre leur mission d'éducation populaire;
- Augmenter le suivi et le développement de projets avec les citoyens;
- Développer et diffuser des outils de communication et des ateliers de formation pour informer et outiller les citoyens dans la pratique de l'agriculture urbaine.



SOUTENIR POLITIQUEMENT ET FINANCIÈREMENT LES PROJETS D'AU À LA POINTE :

Sur les friches industrielles :

- L'aménagement d'un talus l'agriculture urbaine sur les terrains du CN
- Serres collectives et aménagements comestibles (arbres et arbustes fruitiers, potager, plantes médicinales, etc.) sur le site du Bâtiment 7 par le Club populaire des consommateurs) et autres projets d'AU du Centre social autogéré (ruches sur le toit, houblon sur les murs, poules, aquaponie et pisciculture, ateliers de champignon, transformation d'herbes médicinales, etc).
- Ouverture d'un accès au fleuve à travers la friche industrielle du Technoparc et exploration des possibilités (verdissement, phytoremédiation, AU).

Au sein du parc de logement social et communautaire et auprès des enfants :

- Développement des projets d'AU avec les coopératives d'habitation, les OBNL et les HLM.
- Développement de projets d'AU en lien avec les écoles primaires du quartier et les CPE.

Dans les parcs, espaces verts et les jardins citoyens :

- Développement d'un jardin en bacs dans le parc d'Argenson.
- Développement de l'AU dans les jardins citoyens (ex : jardins Sébastopol, Saint-Charles et de la Liberté).



L'ARRONDISSEMENT SUD-OUEST ET LA VILLE DE MONTRÉAL DOIVENT SE DOTER D'UNE STRATÉGIE POUR PRÉSERVER ET AUGMENTER LES TERRAINS PROPICES À L'AU.

- Réaliser un inventaire exhaustif de tous les terrains vacants et résiduels, identifier les terrains propices au développement de jardins communautaires et collectifs, et créer une réserve foncière pour ces terrains. Voir à ce que les différents secteurs du quartier aient accès à distance de marche à un jardin.
- Recenser les terrains et propriété publics et prendre des mesures pour y faciliter le développement de l'AU.
- Protéger les jardins citoyens, les jardins communautaires et collectifs existants par un zonage approprié (ex : zonage espace vert/agriculture urbaine).
- Réviser la contribution aux fins de parc afin qu'elle permette de créer davantage de nouveaux espaces verts, au sein des projets immobiliers, et qu'elle s'applique à un plus grand nombre de projets immobiliers.
- Intégrer l'AU au même titre que les parcs et espaces verts au plan d'urbanisme et à la planification urbaine, comme composante essentielle d'un milieu de vie durable.
- Favoriser l'utilisation des ruelles pour l'AU (ex : projet de ruelles vertes). Certaines ruelles de Pointe-Saint-Charles sont encore en terre battues.
- Favoriser l'utilisation des espaces disponibles avec des installations et des bacs temporaires (ex : stationnements, terrains vacants, terrains résiduels) en fournissant les équipements (bacs, terre, point d'eau) et les autorisations.
- Modifier la réglementation pour éliminer les contraintes au développement de l'élevage animal, l'apiculture, la pisciculture et la construction de serres, etc.



L'ARRONDISSEMENT SUD-OUEST ET LA VILLE DE MONTREAL DOIVENT CREER DES ESPACES VERTS DANS TOUS LES NOUVEAUX PROJETS DE CONSTRUCTION (RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL, INSTITUTIONNEL OU INDUSTRIEL) ET VALORISER LES DIFFÉRENTES FORMES D'AGRICULTURE URBAINE ET LES MESURES DE VERDISSEMENT.

- Réduire le taux d'implantation des projets de construction afin de conserver des cours arrière et dans le respect du patrimoine bâti des différents quartiers de la Ville de Montréal.
- Exiger un taux de verdissement d'au moins 30 % dans tous les projets de construction afin de créer des espaces verts susceptibles d'accueillir des plantations comestibles.
- Modifier la réglementation pour faciliter et encourager la réalisation de toits verts.
- Valoriser les terrains vagues et résiduels comme les bandes de terre en bordure des pistes cyclables pour leur apport en plantes médicinales et comestibles méconnues du grand public.
- Poursuivre la distribution de plantes comestibles et de fines herbes à l'occasion des distributions annuelles de fleurs et d'arbustes, pour utiliser notamment dans les carrés d'arbres.
- Rendre plus accessible les bacs et contenant de type «smart pot» pour pratiquer l'agriculture urbaine.



LA VILLE DE MONTRÉAL, EN COLLABORATION AVEC LES AUTRES PALIERS DE GOUVERNEMENT, DOIT PRENDRE LA RESPONSABILITÉ DE LA DÉCONTAMINATION DES SOLS PAR :

- La création d'un registre accessible au public des sols contaminés de même qu'une cartographie, incluant les terrains publics et privés.
- La décontamination des sites offrant un potentiel de développement de projets en AU
- L'octroi d'un financement suffisant, aux citoyens et organismes communautaires, pour réaliser les analyses de sols nécessaires à la détection de métaux lourds, ainsi que pour déterminer la fertilité des sols.
- Soutenir le développement de projets de phyto-remédiation (décontamination par les plantes) avec un volet éducatif.

